# MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la dixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 5 octobre, à 20 heures à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale

Sont présents : Mme Francine Morin

> Mme Vanessa Lemoine Conseillère Conseillère Isabelle Hébert Mme Mme Emmanuelle Bagg Conseillère Guv Robert Conseiller M.

Mme Émilie Petitclerc Directrice générale

Absences motivées : M. Mario Jussaume Conseiller

> M. Jean-Paul Chandonnet Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
- 4. Rapport financier - comptes à payer - transferts budgétaires
- 5. Rapport de l'inspecteur
- 6. Période de questions
- 7. **Administration** 
  - Dépôt à terme a)
  - b) Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2021
  - c) Augmentation de la marge de crédit - Autorisation
  - d) Offre de service juridique - Mandat
  - Adoption Second projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement 2017-02 relatif e) au zonage afin de modifier la zone H-104
  - f) Adoption – Règlement G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 applicable par la Sureté du Québec
  - Adoption Règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur l'utilisation de g) l'eau potable
  - h) Avis de motion et dépôt du premier Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comment bâtiment en zone autre que résidentielle
  - i) Municipalité amie des ainées - Programme de soutien à la démarche - volet 1 -Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des ainées – Appel collectif de projets 2020-2021 de la MRC des Maskoutains – Autorisation
  - Lot 2 708 855 Demande d'augmentation du nombre de poules permis Autorisation j)
  - k) Entente de services relative au contrôle animalier - Renouvellement
  - I) Entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés – Renouvellement
  - Appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379 Autorisation m)

#### 8. R.A.R.C.

- Procès-verbal de la RARC a)
- Adoption du budget 2021 de la RARC b)

#### 9. **Transport**

- Travaux de rapiécage Rang Fleury et 5e rang Autorisation
- Ajout de puisards sur les rues Claing, Gagné et Lamoureux Achat de matériaux

#### 10. Hygiène du milieu

- Procès-verbal et Plan d'action 2019-2020 de la Régie des Déchets a)
- b) Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Procès-verbaux de la MRC des Maskoutains c)
- d) Offre de service pour inspection des branchements d'égouts croisés - Gestim inc. -
- e) Validation annuelle des débits pompés à la station – Mandat

#### 11. Loisirs et culture

- OTJ St-Bernard Procès-verbal de septembre 2020 a)
- b) OTJ St-Bernard – Conciliation bancaire de septembre 2020
- Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire Mandat c)

#### 12. Autres sujets

- Proclamation Semaine des rencontres interculturelles 19 au 25 octobre 2020
- Proclamation Semaine de la prévention des incendies 4 au 10 octobre 2020 b)
- c) Demande de don - Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- d) Demande de don - Centraide Richelieu-Yamaska

- 13. Correspondance
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

### 1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

2020.10.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

# 3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020

Suite à la recommandation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu de faire la modification suivante au point 9. Transport :

### a) Nouvelle programmation partielle de travaux - TECQ 2019-2023 – Révision 3

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Isabelle Hébert IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020.10.02

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

# 4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 septembre 2020 ont été déposés au conseil.

Plus :		
Dépôts	79 934.59 \$	
Transfert de l'épargne à terme	80 000.00 \$	
Déboursement subvention FCCQ - réseau d'égout	58 030.29 \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	271.71 \$	
Total des revenus	218 236.59 \$	
Moins:		
Déboursés	(71 298.81) \$	
Prélèvements	(40 707.02) \$	
Salaires	(15 872.40) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 456.13) \$	
Placement à l'épargne à terme	- \$	
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) \$	
Remboursement de la dette à long terme -capital et intérêt	(76 595.26) \$	
Total des déboursés	(205 964.62) \$	
Solde au compte GL		67 953.62 \$
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 30 septembre 2020	147 636.15 \$	
Plus :		
Moins : Chèques en circulation		
15380	56 465.00 \$	
15476	67.84 \$	
15477	23 149.69 \$	
	79 682.53 \$	

0.00

# Bilan au 30 septembre 2020

Grand total	761 491.25 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 000.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	600 000.00 \$
Part de qualification	5.00 \$
Solde au compte fonds d'administration	76 486.25 \$

# Remboursement de la dette au 30 septembre 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)

Remboursement du capital

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout

1 827 300.00 \$

1 757 700.00 \$

2020.10.03

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier d'août 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2020 tel que soumis pour un montant total de 140 473,60 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

## 5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de Gestim inc. du mois de septembre 2020 a été remis à chacun des membres du conseil.

L'inspecteur municipal fait un compte rendu des constats et des travaux effectués en voirie et à l'usine de traitement des eaux usées au cours du mois.

## 6. <u>Période de questions</u>

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de guestions.

# 7. <u>Administration</u>

# a) <u>Dépôt à terme</u>

2020.10.04

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 50 000 \$ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

# b) <u>Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2021</u>

La directrice générale dépose le sommaire du rôle triennal d'évaluation pour 2019-2020-2021. Le total des valeurs imposables pour 2021 est de 190 996 800 \$ comparativement à 188 708 900 \$ en 2020.

Le rôle d'évaluation est disponible au bureau municipal pour consultation.

## c) <u>Augmentation de la marge de crédit – Autorisation</u>

CONSIDÉRANT que nous devrons supporter au cours des prochains mois, des montants importants à recevoir en raison des travaux qui seront effectués pour la réfection partielle du 4e rang;

CONSIDÉRANT que le déboursé des montants des subventions de la TECQ 2019-2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du programme de l'AIRRL du Ministère des Transports auront lieu en 2021 après la reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS,

2020.10.05

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Guy Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de conseillers présents :

DE DEMANDER une augmentation de notre marge de crédit de 200 000 \$ afin qu'elle totalise 300 000 \$ temporairement et;

D'AUTORISER le maire, Mme Francine Morin et la directrice générale, Mme Émilie Petitclerc, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tous les documents relatifs à la modification de celle-ci, s'il y a lieu.

# d) Offre de service juridique – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilisera les services juridiques destinés aux municipalités de la MRC des Maskoutains (Partie 11), mais que la MRC ne couvre pas tous les types services juridiques ;

CONSIDÉRANT que le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Municipalité de Saint-Bernardde-Michaudville une offre de services professionnels pour l'année 2021 ;

2020.10.06

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 selon les termes de l'offre de service du 17 août 2020 et pour les services non couverts par le service juridique de la MRC des Maskoutains.

# e) <u>Adoption – Second projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage</u> afin de modifier la zone H-104

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite permettre la construction des minimaisons dans une zone en particulier (H-104);

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 ;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-04 modifiant le Règlement 2017-02 relatif au zonage afin de la zone H-104 et permettre la construction de minimaisons;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE.

2020.10.07

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le second projet de règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons tel que déposé.

# f) <u>Adoption – Règlement G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 applicable par la Sureté du Québec</u>

CONSIDÉRANT les dispositions législatives pertinentes, notamment la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la police, notamment les articles 48, 50 et 69;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'abroger le titre IV concernant l'utilisation de l'eau du règlement général numéro G200 applicable par la Sureté du Québec afin de concentrer l'information relative à l'utilisation de l'eau potable dans un seul règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et que le dépôt du présent règlement ont été régulièrement donnés lors de la séance tenue par le conseil le 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020.10.08

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le règlement G200-1 tel que présenté et

DE TRANSMETTRE une copie de ce règlement à la MRC des Maskoutains.

## g) Adoption – Règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur l'utilisation de l'eau potable

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

ATTENDU qu'un avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-06 a été donné le 8 septembre 2020;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Guy Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 2020-06 tel que présenté et ;

DE TRANSMETTRE une copie de ce règlement à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre.

h) Avis de motion et dépôt du premier Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comment bâtiment en zone autre que résidentielle

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2020-07 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

L'objet de ce règlement est de répondre à une demande de modification de la disposition sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autre que résidentielle.

Le premier projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 5 octobre, doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

i) <u>Municipalité amie des ainées – Programme de soutien à la démarche – volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des ainées – Appel collectif de projets 2020-2021 de la MRC des Maskoutains – Autorisation</u>

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés et le plan d'action de la MRC des Maskoutains ainsi que ceux des municipalités (MADA) doivent être actualisés puisqu'elles sont venues à échéance en 2019;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la réalisation de Politiques et de plans d'action en faveur des aînés (MADA) 2020-2021 du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et que ladite demande doit être acheminée avant le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de soutien technique offerte par le ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire mettre à jour sa Politique locale MADA et son plan d'action afférent, dont la coordination sera assurée par la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à participer à la demande collective d'aide financière et technique auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et à demander le montant correspondant au maximum admissible de 8 000 \$ par municipalités participantes; et

D'AUTORISER la MRC à coordonner les travaux de mise à jour de la Politique régionale des aînés et du plan d'action afférent ainsi que de coordonner la réalisation de ceux-ci pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville; et

DE NOMMER les conseillères Mesdames Emmanuelle Bagg et Isabelle Hébert, élues responsables du dossier « Aînés » pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

j) Lot 2 708 855 - Demande d'augmentation du nombre permis de poules - Autorisation

CONSIDÉRANT que l'article 6.7 du Règlement 2020-05 relatif aux animaux stipule qu'un maximum 4 poules peuvent être gardées par terrain ayant une habitation principale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande pour l'augmentation du nombre à 8 poules pour la résidence du lot 2 708 855 situé dans le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que cette propriété comprend deux (2) lots, soit les lots 2 708 854 et 2 708 855, mais que seul le lot 2 708 855 a une habitation principale;

2020.10.11

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil présents de refuser la demande.

#### k) Entente de services relative au contrôle animalier – Renouvellement

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de services de la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.) pour une durée de cinq (5) ans :

2020.10.12

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de confier le mandat du contrôle animalier à la S.P.A.D. dès le 1er janvier 2021, pour une période de cinq ans, selon les termes de l'entente proposée pour les montants suivants :

- 2021: 2,64 \$ / habitant plus taxes;
- 2022: 2,93 \$ / habitant plus taxes;
- 2023: 3,22 \$ / habitant plus taxes;
- 2024: 3,51 \$ / habitant plus taxes;
- 2025 : 3,80 \$ / habitant plus taxes.

DE MANDATER également la S.P.A.D. pour effectuer la vente des licences des chiens sur le territoire de la municipalité au coût de 30 \$ chacune ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

# I) <u>Entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés – Renouvellement</u>

ATTENDU que la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU que la Municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A - Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, la Municipalité, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU que l'entente actuelle se termine au 31 décembre 2020 et que la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge est de convenir d'une entente écrite ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville accepte les termes définis dans l'Entente de services aux sinistrés déposée le 21 septembre 2020 ;

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ladite entente de services aux sinistrés.

### m) Appel d'offres pour la vente d'un lot pour un développement résidentiel – Autorisation

Point reporté.

#### 8. R.A.R.C.

### a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

### b) Adoption du budget 2021 de la RARC

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et l'a transmis à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.10.14

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyé par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

# 9. <u>Transport</u>

# a) Travaux de rapiéçage - Rang Fleury et 5e rang - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudvillle a reçu des plaintes relatives à la dégradation de la chaussée sur le rang Fleury et sur le 5e rang;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a remis un rapport d'inspection faisant l'état de la situation actuelle:

CONDÉRANT que la directrice générale a établi une estimation du coût des travaux entre 12 000 \$ et 15 000 \$;

CONSDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudvillle désire sécuriser ces rangs;

EN CONSÉQUENCE.

2020.10.15

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyé par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les travaux de rapiéçage sur le rang Fleury et sur le 5e rang et;

DE TRANSFÉRER du surplus accumulé non affecté le montant réel pour le paiement de cette dépense.

b) Ajout de puisards sur les rues Claing, Gagné et Lamoureux – Achat de matériaux – Autorisation

Point reporté.

# Hygiène du milieu

# a) Procès-verbal et Plan d'action 2019-2020 de la Régie des Déchets

Le procès-verbal et le plan d'action 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) ont été remis aux membres du conseil.

## b) Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et l'a transmis à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

### c) Procès-verbaux de la MRC

Mme Morin indique que les procès-verbaux des mois de janvier à juin sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

### d) Offre de service pour inspection des branchements d'égouts croisés – Gestim inc. – Autorisation

CONSIDÉRANT que la firme Consumaj avait été mandatée par la résolution 2020.01.21 pour émettre un rapport d'expertise pour connaître les méthodes correctives à apporter à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une des solutions proposées est de procéder à la recherche d'infiltration d'eau pluviale dans le réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT que ces travaux correctifs seront financés par le programme de la TEQC 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la firme Gestim a transmis une offre de services pour l'inspection des branchements d'égouts croisés des résidences, au montant de 155,00 \$ par résidence avant taxes;

### EN CONSÉQUENCE,

2020.10.17

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Gestim pour l'inspection des branchements d'égouts croisés des résidences, tel que l'offre de services 20202-INSP-578 datée du 10 septembre 2020, au montant de 155,00 \$ par résidence plus taxes.

# e) <u>Validation annuelle des débits pompés à la station – Mandat</u>

CONSIDÉRANT que la validation des débits pompés à la station de l'usine de traitement des eaux usées doit être réalisée annuellement selon les termes du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) en vigueur et permet de s'assurer de l'exactitude des débits mesurés ;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été approchés et que seule la firme Simo Management inc. a transmis une proposition au montant de 1 000 \$ avant taxes ;

# EN CONSÉQUENCE,

2020.10.18

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Simo Management inc.. à réaliser la validation annuelle des débits pompés à la station selon les termes du ROMAEU pour les années 2020 et 2021 par la vérification d'un débitmètre magnétique à l'eau usée, et ce, pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables par année, indexé à la 2e année selon l'augmentation de 3% inscrite dans l'offre de service numéro 20200935 transmise le 22 septembre 2020.

### f) Demande d'intervention sur la Rivière Amyot Branche 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'intervention dans la Rivière Amyot branche 2;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal, M. Jean Léveillé a procédé à une inspection dudit cours d'eau et nous a confirmé que la demande d'intervention était justifiée ;

# EN CONSÉQUENCE,

2020.10.19

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de transmettre à la MRC les Maskoutains, la demande d'intervention sur la rivière Amyot branche 2 tel que déposée.

## 11. <u>Loisirs et culture</u>

# a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de septembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

# b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de septembre 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats de septembre 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er septembre 2020	7 224,63 \$
Retraits	(82,89 \$)
Dépôts	· -
Solde au compte au 30 septembre 2020	7 141,74 \$
Chèques en circulation	(478,76 \$)
Montant disponible	6 662,98 \$

## c) Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2019.03.20, a repris la responsabilité de l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. a effectué les travaux durant la saison 2018-2019, et 2019-2020 et que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est satisfaite de la qualité de son travail;

# EN CONSÉQUENCE,

2020.10.20

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. au montant 8 000 \$ avant taxes pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison 2020-2021.

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale à signer ladite entente tel que soumise, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

# 12. Autres sujets

# a) <u>Proclamation – Semaine des rencontres interculturelles – 19 au 25 octobre 2020</u>

CONSIDÉRANT la tenue de la 18<sup>e</sup> Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se tiendra du 19 au 25 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination ;

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 19 au 25 octobre 2020, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, et d'encourager le dialogue et le rapprochement interculturel.

# b) Proclamation – Semaine de la prévention des incendies – 4 au 10 octobre 2020

CONSIDÉRANT que par la Semaine de la prévention des incendies qui aura lieu du 4 au 10 octobre 2020 sous le thème « Le premier responsable c'est toi! » ;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique et ses principaux partenaires souhaitent conscientiser les citoyens à la prévention des incendies, principalement en mettant l'accent sur les dangers potentiels d'incendie liés aux feux de cuisson ;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention des incendies est aussi le moment privilégié de reconnaître le travail et le dévouement des quelques 21 000 pompières et pompiers qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence au Québec;

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 4 au 10 octobre 2020, la Semaine de prévention des incendies, et de sensibiliser la population aux risques d'incendie à la maison.

#### c) Demande de don – Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)

Les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à cette demande qui ne convient pas à la Politique de dons et commandites en vigueur.

#### d) <u>Demande de don – Centraide Richelieu-Yamaska</u>

2020.10.23

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre un montant de 50 \$ à Centraide Richelieu-Yamaska.

#### 13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en septembre 2020 a été remise aux membres du conseil.

#### 14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

#### Levée de l'assemblée 15.

2020.10.24

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 30.

# LISTE DES COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2020

	Total des salaires	13 222.90 \$
2	La Capitale (assurance collective - octobre 2020)	1 456.13 \$
3	Gestim (services d'inspection) 676.0	
4	Gestim (service d'urbanisme - modification zonage)	301.81 \$
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
6	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	
7	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
8	, , , , ,	
9	RIM (appel de service - réinstaller téléphone/fax et ordi nouveau bureau)	218.45 \$
10	Aquatech (assistance octobre 2020)	1 181.87 \$
11	MRC des Maskoutains	204.81 \$
12	RARC (consommation d'eau du 31 juillet au 31 août)	8 245.84 \$
13	RARC (consommation d'eau du 31 août au 30 septembre)	7 688.29 \$
14	Sûreté du Québec (versement final)	56 465.00 \$
15	DM Sécurité et Alarme (Vérification systèmes d'alarme au pavillon et bureau)	252.96 \$
40	DM Sécurité et Alarme (Vérification système, remplacé 2 détecteurs	202 72 4
16	usine)	692.73 \$
17	Atelier Transition (destruction de documents)	34.49 \$
	Les Jardins d'Isabelle (entretien des parcs juillet et août 2020) 543.26	
	Les Constructions A Claing (dernier versement contrat entretien gazon)	1 724.62 \$
20	Plomberie CA Bouclin (vérification du D.A.R. de l'usine)	344.93 \$
21	Pavage Michel Perron (pavage pour entrée d'eau et d'égout - 368 Principale) * à fact.	988.78 \$
22	Pavage Maska inc. (Asphalte pour pavage entrée d'eau et d'égout - 368 Principale)	671.08 \$
23	Alarme JP com inc. (liaison avec centrale - station de pompage)	303.39 \$
24	Batteries Expert (batterie pour lumière de secours du pavillon)	20.64 \$
25	Réseau Biblio (étiquettes de code à barre, pellicule protectrice)	170.14 \$
26	Réseau Biblio (remplacer livre adulte endommagé) * à facturer au citoyen	43.46 \$
27	Excavation JD (Enterrer le fossé sur terrain municipal lot 6266368)	1 681.51 \$
28	Excavation JD (réparation affaissement rang Fleury - ajout de pierre dans cours d'eau)	4 392.93 \$

	EMI informatique (contrôle à distance ordinateur usine et vérifier portable	
29	sec-très. Adj)	182.24 \$
30	Charland arbori services (taille des haies au loisirs et au bureau)	2 644.42 \$
31	Les soudures Jean-Louis Claing (fabrication de 3 couteaux pour la gratte)	543.67 \$
	Revenus Québec (remboursement de la TPS et TVQ suite à la vente d'un	
32	terrain)	4 690.62 \$
33	Laferté (quincaillerie pour glissière de sécurité)	162.96 \$
34	4 Veolia (produits chimiques pour l'usine)	
35	Ministère du Revenu du Québec (DAS septembre) 5 501.46	
36	Revenu Canada (DAS septembre) 2 076.32	
37	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 2/08 au 29/08 - coord. Loisirs)	1 319.74 \$
38	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 30/08 au 26/09 - coord. Loisirs)	1 319.42 \$
39	Municipalité St-Jude (frais d'avocats pour devis d'asphalte)	176.18 \$
40	Télébec	123.03 \$
41	Vidéotron (cellulaire inspecteur 10 -2020)	76.35 \$
42	Cooptel (frais mensuel internet - 400 rue Gagné)	68.58 \$
43	RIAM - Collecte matières recyclables	1 229.85 \$
44	RIAM - Collecte matières organiques	1 407.65 \$
45	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 157.20 \$
46	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 \$
47	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires 582.44 \$	
48	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage) 176.80 \$	
49	Hydro-Québec - 390, rue Principale 465.91 \$	
50	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	334.67 \$
51	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 528.58 \$
52	Rona (bache pour abri cold patch, panneaux acrylique)	271.85 \$
	La Coop Comax (quincaillerie pour installation panneaux acrylique des	
53	bureaux)	32.44 \$
54	La Coop Comax (bois traité abri pour cold patch)	46.39 \$
55	Buropro Citation (contrat photocopieur)	589.91 \$
56	Buropro Citation (achat de livres)	153.93 \$
57	Sogetel (Hébergement site web)	149.41 \$
58	Visa - Claude Joyal (pièces pour tracteur)	289.77 \$
59	Visa - Canadian Tire (chargeur, piles)	339.61 \$
60	Visa - Métro (collation et breuvages)	37.80 \$
61	Visa - Postes Canada (livraison journal )	48.37 \$
62	Visa - Fonds d'information sur le territoire (mutations)	25.00 \$
63	Visa (essence camion)	339.05 \$
	Total des comptes à payer	140 473.60 \$

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et
	secrétaire-trésorière